

Article 31 du Règlement

• (1410)

Amnistie internationale et Africa Watch parlent d'assimilations à résidence, de maisons de torture, de disparitions, d'amputations, d'exécutions sommaires et de crucifixions.

Le mois dernier, Hassan Al-Turabi, chef du Front national islamique et considéré comme le véritable dirigeant du Soudan, s'est vu accorder une autorisation de séjour au Canada. Il a rencontré des fonctionnaires des Affaires extérieures et des députés conservateurs des Communes.

Les Canadiens et les Soudanais ont le droit de savoir. Pourquoi a-t-il été admis au Canada? Quand le Canada lui fera-t-il savoir qu'il n'est pas le bienvenu? Pourquoi les ministériels rencontreraient-ils Al-Turabi, le dirigeant de fait du Soudan et l'auteur de la tyrannie actuelle qui est imposée au peuple de ce pays? Le gouvernement du Canada s'engagera-t-il à tout mettre en oeuvre pour défendre les droits de l'homme au Soudan et mettre fin à la guerre civile?

* * *

LE DROIT À LA PROPRIÉTÉ

M. Garth Turner (Halton—Peel): Madame la Présidente, il y a quelques heures, le président russe, Boris Eltsine, a dit devant cette Chambre que son pays accordait la priorité aux droits à la propriété. N'est-ce pas étrange que la Russie pense que les droits à la propriété sont la pierre angulaire de la liberté démocratique, alors que le Canada n'accorde pas encore ces droits à ses citoyens?

C'est un fait que nous adoptons des lois qui portent atteinte aux droits à la propriété. L'Ontario, par exemple, envisage d'adopter une loi pour permettre à tous les propriétaires de la province d'aménager des appartements dans leur maison, même si cela va nettement à l'encontre des règlements municipaux sur le zonage.

Imaginez ce qui arriverait si des maisons de rapport ou des garçonniers se mettaient à pousser comme des champignons dans votre voisinage. La vie de quartier en souffrirait et la valeur des propriétés diminuerait, au grand dam de ceux qui ont fait des sacrifices pour se procurer une maison.

Les règlements sur le zonage ne sont pas là pour rien leur raison d'être est de protéger l'intégrité des quartiers. Je dénonce le projet de loi ontarien qui méprise de façon flagrante les droits fondamentaux de la personne. Une telle idée ne peut venir que de la tête de socialistes, qui croient que l'État devrait toujours traiter l'individu de haut. Même les Russes ne veulent plus de ce genre de chose. Le camarade Bob Rae est-il à l'écoute?

LES IMPLANTS MAMMAIRES

Mme Dawn Black (New Westminster—Burnaby): Madame la Présidente, la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé disait hier, à la Chambre, que le ministère était unanime dans sa défense de l'implant mammaire Meme. En réalité, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social avait placé les implants mammaires sur sa liste des instruments à haut risque en 1983 et ses scientifiques lui avaient recommandé, en 1989, de retirer les implants Meme du marché.

La secrétaire parlementaire disait aussi que l'AMC avait mené sa propre enquête, indépendamment du gouvernement, et qu'elle n'avait trouvé aucune preuve que le gel de silicone des implants était dangereux. La vérité, c'est que cette enquête avait été financée par le gouvernement, publiée dans le journal de l'association aux frais et à la demande du gouvernement, alors que l'AMC dit que ce n'est pas sa politique.

L'inexactitude la plus dangereuse, c'est lorsqu'elle dit: «... il n'existe pas de preuve scientifique évidente établissant que ces implants présentent des risques pour les femmes.» Le directeur de la USFDA disait récemment, après un examen approfondi, que nous connaissons mieux l'espérance de vie des pneus d'automobile que celle des implants mammaires. Les femmes sont exposées et le risque qu'elles courent est inacceptable.

Mme le vice-président: Le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes invoque le Règlement. Si quelque chose doit être retiré, il peut être retiré pendant la déclaration de la députée. Je donne la parole au député.

M. Edwards: Madame la Présidente, je vous remercie et je vais être bref. La députée disait que la secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social avait dit que le rapport en question était unanime. Si elle vérifiait...

Mme le vice-président: C'est un point de débat. Le député peut rectifier ce qui a été dit plus tard. Comme le secrétaire parlementaire le sait, ce n'est pas un rappel au Règlement.

* * *

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE

M. Dave Worthy (Cariboo—Chilcotin): Madame la Présidente, la récente décision du CRTC de remplacer le service téléphonique monopolistique par un service concurrentiel semble bonne. En fait, elle est bonne pour de nombreuses entreprises d'un peu partout au Canada et pour bien d'autres personnes qui habitent dans les régions urbaines du Canada. Il y aura toutefois un prix à payer. En effet, la plupart des Canadiens constateront